

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI

Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 119, rue d'Auxonne - Acquisition d'une propriété bâtie

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a reçu une offre de cession d'une propriété bâtie, 119, rue d'Auxonne, dans le cadre de la succession de Monsieur et Madame Robert Lacombe.

La maison, libre d'occupation, est grevée d'une servitude d'alignement et le terrain est affecté d'une marge de recul en raison de la proximité de la voie ferrée.

Son acquisition par la Ville permettrait, d'une part, de poursuivre la maîtrise foncière des biens concernés par cet alignement, d'autre part, d'envisager une opération de démolition et de reconstruction d'une dizaine de logements.

Il est proposé de procéder à l'acquisition amiable de cette propriété bâtie, 119, rue d'Auxonne, cadastrée section CO n° 37, d'une surface habitable d'environ 127 m², moyennant la somme de 280 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, dans le cadre de la succession de Monsieur et Madame Robert Lacombe, assurée par Maître Jacques Laureau, notaire associé, 23, rue Jacques Cellier - 21000 Dijon, d'une propriété bâtie, 119, rue d'Auxonne, cadastrée section CO n° 37, d'une surface habitable d'environ 127 m², moyennant la somme de 280 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *l'Adjointe*

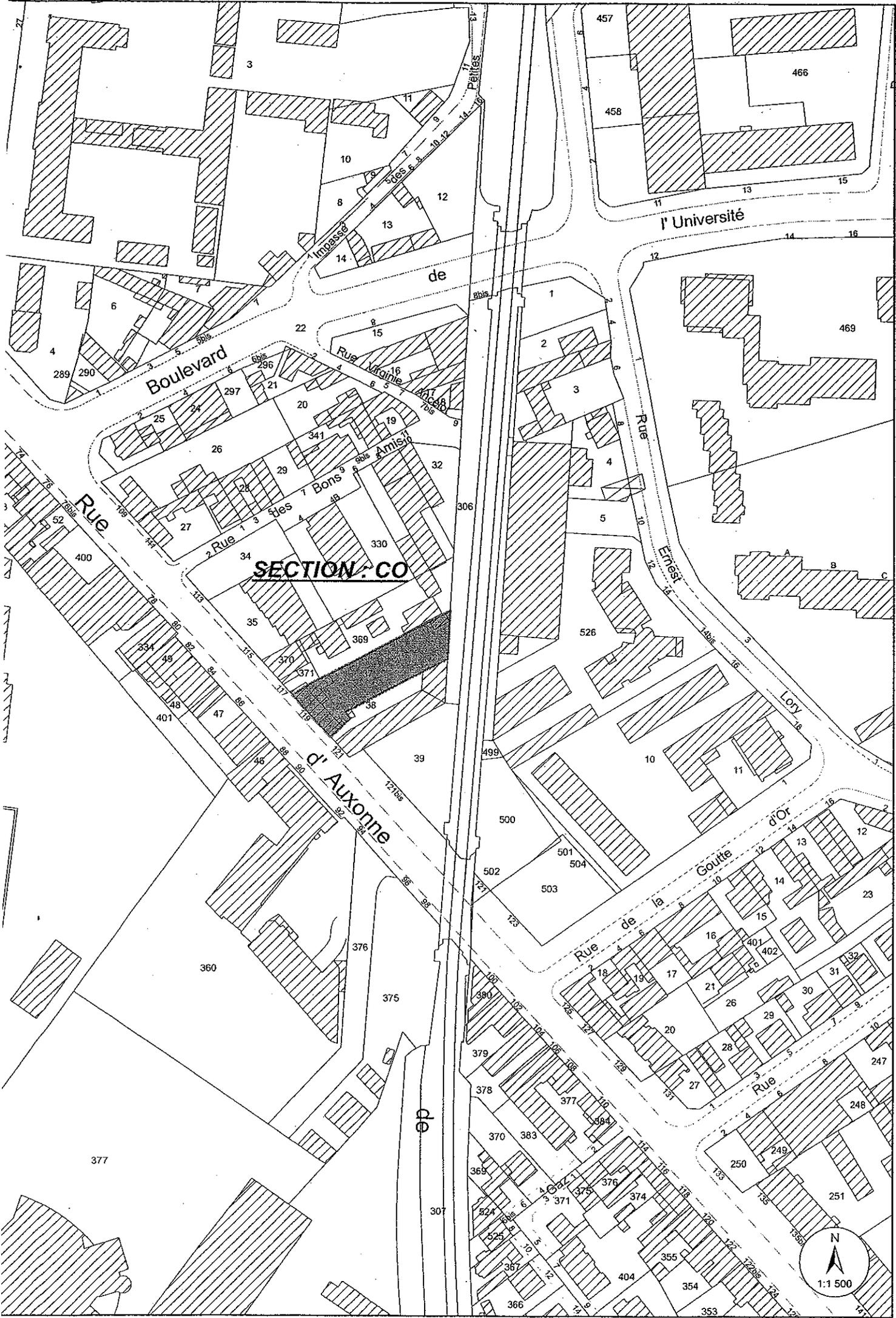

Colette Popard

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008





SECTION CO

